

LIMOGES MÉTROPOLÉ
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 12 septembre 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

N° 27129

Le Code général des collectivités territoriales :
M2 le Code de l'aménagement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants et L129-1.
M2 le Code de l'environnement.
M2 les délibérations du Conseil communautaire de Limoges Métropole n° 25 du 26-06-23, n°26 du 26-06-2023, n°28 du 25-02-2024 et n°29 du 27-06-2024 relatives au lancement de la consultation et au bilan affiché.
M2 l'avis de la M2M Nouvelle-Aquitaine n°1684 du 28 août 2023 portant sur le projet d'Ecopôle ASTER et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, soumise à évaluation environnementale.
M2 les avis émis par les personnes consultées et avisés.
M2 le Plan de l'Etat relatif de la Région d'avenir complet.
M2 la décision de l'Assemblée du Tribunal administratif de Limoges en date du 12 juin 2025, désignant M. Michel BOUTIER, conseiller municipal en charge de l'Ecopôle ASTER.

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.
CONSIDÉRANT qu'il convient de soumettre à enquête publique la procédure de déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne, préalablement à son approbation.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il y a lieu de procéder à l'enquête publique relative à la réalisation de projet relatif au projet d'Ecopôle ASTER.
la mise en compatibilité du PLU de la commune du Palais-sur-Vienne.

L'enquête publique sera ouverte du **lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00** sous son pendant 12 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 25, rue Bernard Rabany, 87000 LIMOGES, sera désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 : La décision relative à l'enquête publique présentée à l'article 1 sera tenue à la disposition du public pendant 12 jours consécutifs du lundi 8 octobre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00 sous peine de nullité de la décision.

Entre les heures de la mairie du Palais-sur-Vienne, situées au **25 rue Jules Ferry, 87000 Le Palais-sur-Vienne**, pendant les jours et heures d'ouverture des horaires de travail, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 et de 19h30 à 17h00, et le samedi de 09h30 à 12h00.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 **27129.pdf**
(.pdf, 205,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**